

S.P.R.B. - B.D.U.
DIRECTION DES MONUMENTS ET DES
SITES
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur

C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : SV/2272-0057/07/2014-395PU
N/réf. : AVL/AH/MSJ-2.101/s.562
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : MOLENBEEK-SAINT-JEAN. Boulevard du Jubilé / boulevard Emile Bockstael. Pont du Jubilé. Demande d'avis préalable portant sur l'éclairage du tablier du pont.
Dossier traité par Mme S. Valcke.

En réponse à votre courrier du 12 novembre 2014 sous référence, réceptionné le 14 novembre, nous vous communiquons **l'avis favorable sous réserve** émis par la CRMS en sa séance du 3 décembre 2014, concernant l'objet susmentionné.

Le projet concerne le pont monumental qui enjambe l'ancienne ligne ferroviaire de Tour et Taxis. Il a été réalisé en 1905, à l'occasion de l'aménagement du boulevard du Jubilé et de l'avenue Emile Bockstael, selon les plans de l'ingénieur en chef des chemins de fer Bruneel. Le pont métallique, d'une portée de 30 m, repose sur deux culées et deux groupes de trois piles polygonales en pierre bleue. Sur le pont sont implantées des colonnes monumentales en granit poli avec socle et sommet en pierre bleue, qui portaient autrefois des lanternes en fer forgé. L'ouvrage d'art est classé comme monument par arrêté du 19.07.2007.

Le tablier du pont est actuellement éclairé au moyen d'une installation lumineuse provisoire été réalisée par l'artiste Hidde Van Schie dans le cadre de l'évènement « Parkdesign 2014 » (autorisée par permis unique temporaire du 1/04/2014).

Bruxelles Environnement, gestionnaire des espaces verts du site de Tour et Taxis, a confié à un bureau spécialisé en éclairage architectural le projet de mise en lumière des trois ponts de chemin de fer qui enjambent le nouveau parc. Il s'agit des ponts des rues Clesse et Demeer ainsi que du pont du Jubilé, qui fait l'objet de la présente demande.

Le projet d'éclairage de ce dernier a fait l'objet d'un test effectué le 26 novembre 2014, en présence du demandeur, des auteurs de projet ainsi que de la CRMS et de la DMS. Il vise l'installation de quatre projecteurs sur chacun des deux piliers centraux soutenant le pont (référence : modèle Wow de Guzzini), au moyen d'un cerclage et de tiges d'écartement.

La CRMS est favorable à l'option d'éclairage qui est proposée puisqu'il s'agit d'une installation réversible qui met en évidence la structure du pont de manière discrète sans porter atteinte à l'ouvrage d'art sur le plan matériel. La Commission se prononce donc favorablement sur la demande d'avis préalable et propose d'élaborer le dossier de permis unique tout en y intégrant les points suivants :

- fixer les luminaires sur les piliers du pont tel que proposé dans la variante n° 1 de l'avant-projet ; la variante n° 2 portant sur l'implantation de 4 mâts d'éclairage supplémentaires sous le pont ne peut être acceptée en raison de son encombrement spatial plus important ;
- se référer aux conclusions de l'essai du 26 novembre pour ce qui concerne l'intensité lumineuse et la température de couleur diffusée par les projecteurs ; s'en tenir à une teinte uniforme blanche ;
- enlever l'installation lumineuse temporaire existante en même temps que l'installation du nouvel éclairage ; prévoir cette opération dans le cahier des charges ;
- détailler et localiser sur plan les câblages et autres éléments techniques requis,
- poursuivre les recherches sur les modèles de luminaires et éventuellement opter pour des modèles moins encombrants.

Parallèlement à cela et de manière générale, la Commission insiste sur l'importance de restaurer le pont dans sa totalité. Etant donné la grande valeur patrimoniale de l'ouvrage d'art et la place emblématique qu'il occupera dans le nouveau quartier de Tour et Taxis comme une des attractions principales du nouveau parc, ces travaux devraient être entamés dans les plus brefs délais. Dans ce cadre, la Commission appuie la proposition faite par la DMS d'intégrer ces travaux aux opérations Beliris prises en charge par le SPFMT.

La restauration du pont offrira notamment l'occasion de reconstituer l'éclairage originel qui a existé au-dessus du pont, par la reconstitution des lanternes originelles manquantes sur les quatre colonnes monumentales. Ceci renforcera la fonction de balise du pont sur le site de Tour et Taxis en complément de l'éclairage par le dessous, visée par la demande actuelle.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. à : BDU-DMS : S. Valcke
BDU-DU : Fr. Guillan